

**Procès-verbal** de la session **SPÉCIALE** tenue le **12 MAI 2014 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère.

Sont absents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Lyne FOURNIER,	directrice général par intérim et greffière adjointe.
----------------	---

#### **14,141 OUVERTURE DE LA SESSION**

En l'absence de la mairesse, Micheline Pinard-Lampron, le maire suppléant, Christian Côté préside la session. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

#### **14,142 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION**

La greffière adjointe déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

#### **14,143 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

##### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE 2013
5. TRÉSORERIE
  - 5.1 Affectation de l'excédent de fonctionnement pour l'exercice financier 2013
  - 5.1 Affectation de l'excédent accumulé à la SIEKF pour les terrains industriels
6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MME JACINTHE LEMIEUX – Marge de recul avant
7. EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE
8. PARC MUNICIPAL – Mandat pour travaux électriques

9. PARC-ÉCOLE – Installation des structures de jeux – Information
10. TERRAIN DE BALLE – Tableau de pointage
11. ENTENTE AVEC LA MRC D'ARTHABASKA – Gestion des cours d'eau
12. CLUB DES VOITURES ANCIENNES – Demande de commandite pour le dépliant promotionnel
13. LEVÉE DE LA SESSION

**14-115    RÉSOLUTION NO 14-115  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**14,144 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**14,145 ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DE L'AUDITEUR  
POUR L'EXERCICE 2013**

Monsieur François Lemire, auditeur, donne des explications sur les états financiers, notamment sur les écarts au niveau niveau des revenus et des dépenses.

**14-116    RÉSOLUTION NO 14-116  
ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS  
ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR  
DE L'EXERCICE 2013**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'auditeur a déposé son rapport et les états financiers consolidés pour l'exercice 2013;
- 2 Il a fourni au conseil toutes les explications nécessaires;
- 3 Il y a lieu d'accepter ce rapport et d'en transmettre copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACCEPTATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS.** Le conseil municipal accepte le rapport de l'auditeur et les états financiers pour l'exercice 2013.
- 2- **COPIE.** Copies des états financiers seront expédiées le plus tôt possible au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

## **14,146 TRÉSORERIE**

### **14,146.1 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2013**

#### **14-117 RÉSOLUTION NO 14-117 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville avait prévu initialement l'équilibre au budget de l'exercice 2013 pour les activités de fonctionnement;
- 2 La ville a fait un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 387 418 \$;
- 3 Il y a lieu d'affecter ce montant à l'excédent de fonctionnement non affecté;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AFFECTATION.** Le conseil municipal approuve l'affectation de 387 418 \$ de l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales à l'excédent accumulé de fonctionnement non affecté de la Ville de Kingsey Falls.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière et à M. François Lemire, auditeur.

### **14,146.2 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA SIEKF POUR LES TERRAINS INDUSTRIELS**

#### **14-118 RÉSOLUTION 14-118 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA SIEKF POUR LES TERRAINS INDUSTRIELS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville supporte les activités de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls (SIEKF);
- 2 La SIEKF a le mandat d'administrer l'inventaire des terrains disponibles dans la parc industriel de Kingsey Falls;
- 3 La SIEKF doit faire face à des obligations financières importantes suite à des travaux de préparation de terrains;
- 4 Il y a lieu d'affecter une partie de l'excédent accumulé afin d'aider la SIEKF à assumer ces coûts;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à affecter une partie de l'excédent accumulé, soit un montant de **SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (70 000,00 \$)** à la SIEKF pour les terrains industriels.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière et à M. François Lemire, auditeur.

**14,147 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MME JACINTHE LEMIEUX – Marge de recul avant**

14-119

**RÉSOLUTION NO 14-119  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
PAR MME JACINTHE LEMIEUX  
MARGE DE REcul AVANT  
POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA GALERIE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Madame Jacinthe Lemieux possède un immeuble situé au 1, rue Caron;
- 2 Madame Lemieux désire agrandir la galerie à 4,90 mètres de marge de recul avant comparativement aux 5,50 mètres de marge de recul tel que prescrits au règlement de zonage n° 09-02;
- 3 Madame Lemieux désire agrandir la galerie pour avoir plus d'espace pour le restaurant qu'elle veut ouvrir;
- 4 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 5 Le conseil municipal a adopté le règlement no 09-06 sur les dérogations mineures;
- 6 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 7 Aux termes de la résolution no CCU 14-14, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à madame Jacinthe Lemieux une dérogation mineure permettant l'implantation de l'agrandissement de la galerie à 4,90 mètres de marge de recul avant comparativement aux 5,50 mètres de marge de recul avant tel que prescrits pour les balcons à l'article 6.4.1 du règlement de zonage n° 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 6-88-2 du **RANG 12** du cadastre officiel du **CANTON DE KINGSEY**, circonscription foncière de **DRUMMOND**.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

#### **14,148 EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE**

14-120 **RÉSOLUTION NO 14-120  
EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE  
POUR TRAVAILLER AU CAMP DE JOUR  
ET À LA PISCINE POUR LA SAISON 2014**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 14-92, la ville avait embauché les étudiants pour travailler comme animateur au camp de jour et à la piscine;
- 2 Une étudiante s'est désistée à ce jour;
- 3 Il y a lieu d'embaucher une nouvelle étudiante pour ce travail;
- 4 Un montant est prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La ville est autorisée à engager l'étudiante Raphaëlle Fernet-Brochu comme étudiante polyvalente au camp de jour et à la piscine pour l'été 2014.
- 2- **HORAIRE DE TRAVAIL.** Elle sera appelée à travailler sur des horaires variables.
- 3- **CONDITIONS SALARIALES.** Les conditions salariales sont celles adoptées par la ville et réservées aux étudiants.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever tous les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution même le fonds général.

#### **14,149 PARC MUNICIPAL – Mandat pour travaux électriques**

14-121 **RÉSOLUTION NO 14-121  
MANDAT POUR ALIMENTATION ÉLECTRIQUE  
DES JEUX D'EAU ET DE LA CABANE DE  
LA PISCINE AU PARC MUNICIPAL  
CONTRAT À ÉLECTRO KINGSEY**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville fait construire des jeux d'eau au parc municipal et qu'il y a lieu de des alimenter en électricité;
- 2 Suite à la démolition du vieux bâtiment, il y a lieu de réalimenter la cabane de la piscine;
- 3 La firme Électro Kingsey a déposé une proposition intéressante pour la ville;

4 Des crédits sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La ville accorde le contrat à Électro Kingsey inc. pour procéder aux travaux d'alimentation électrique des jeux d'eau et de la cabane de la piscine, le tout tel que prévu à la soumission no 1915, datée du 12 mai 2014.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer la somme de **QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (4 250,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Électro Kingsey inc.

#### **14,150 PARC-ÉCOLE – Installation des structures de jeux – Information**

La directrice générale par intérim informe les membres du conseil qu'elle a communiqué avec le directeur de l'école pour lui demander les plans du parc. M. Hollands lui a mentionné que la Commission scolaire ne les a pas encore complétés.

Elle informe également les membres du conseil qu'elle a reçu une soumission pour l'installation des structures de jeux. Le conseiller Luc Duval mentionne qu'il a demandé une rencontre avec l'école pour connaître la nature exacte des travaux qui devraient être exécutés par les employés de la ville.

#### **14,151 TERRAIN DE BALLE – Tableau de pointage**

Madame Fournier informe les membres du conseil que la coordonnatrice des loisirs demande au conseil s'il accepte de payer une partie du tableau de pointage pour le terrain de balle. Elle indique que la corporation des loisirs a reçu des commandites pour aider à payer ce tableau.

Comme le nombre d'inscriptions au baseball n'est pas élevé cette année, les membres du conseil sont d'avis qu'il faudrait reporter l'installation de ce tableau.

#### **14,152 ENTENTE AVEC LA MRC D'ARTHABASKA – Gestion des cours d'eau**

La directrice générale par intérim explique que, suite à des demandes d'intervention au sujet de cours d'eau, elle a reçu l'entente qui peut être signée avec la MRC à ce sujet.

Les membres du conseil qui ont déjà étudié la possibilité de signer cette entente croient que la ville n'a pas les compétences nécessaires pour conclure cette entente pour laquelle ils devraient nommer une personne responsable.

**14,153 CLUB DES VOITURES ANCIENNES – Demande de commandite pour le dépliant promotionnel**

**14-122 RÉSOLUTION NO 14-122  
CLUB DES VOITURES ANCIENNES  
COMMANDITE POUR DÉPLIANT PROMOTIONNEL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Club des voitures anciennes Daveluyville organise une exposition de voitures anciennes au Parc Marie-Victorin le 6 juillet 2014 pour une 3<sup>e</sup> année;
- 2 Les organisateurs demandent à la ville de placer un encart publicitaire dans le dépliant promotionnel qui regroupera leurs événements;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2014 et qu'il reste des sommes disponibles; (Je vérifier avec Nathalie pour voir s'il reste des sommes disponibles au budget)

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Club des voitures anciennes Daveluyville la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** pour le placement d'un encart publicitaire dans le dépliant promotionnel des expositions de voitures anciennes qui se tiendront à l'été 2014, dont une au Parc Marie-Victorin de Kingsey Falls.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**14,154 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 52.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Lyne Fournier  
Directrice générale par intérim et  
greffière adjointe